



## Perte de mon permis de conduire et reffu de souffle

Par **orgtao**, le **22/07/2010** à **17:31**

Bonjour, rnrna la suite d une soiree ou javais un peu bu \* 5 bieres normale\* je me suis endormi au volant jai eu un accident je suis passer par dessus un rond point et atteri dans le jardin de particulier n etant pas blese je suis sorti de mon vehicule la les pompier sont arriver il mon dit qu il allait appeler la gendarmerie jai eu peur je suis parti la gendarmerie ma retrouver peu de temp apres je me suis rendu sans difficulte rnrnarriver dans leur loco jai eu peur . il mon dabord demander de souffle dans un ettylometre sans embout sterile je my suis reffuser puis il mon conduit dans une autre brigade ou on ma a nouveau demander de souffler dans un ettylometre avec un embout qui ne rentre pas dedans je my suis reffuser a nouveau il mon ensuite placer en cellule de degrisement jusque au lendemain matin ou jai peu expliquer mon cas, il mon pris mon permis mon coller un reffu doctenperre rnrnma question > ny a til pas un vice de prossedure on ne ma pas proposer la prise de sang quel sont les peine que jencour a oui mon permis ma etait retirer pour une duree de 6 mois .je sais que je pose ma question gratuitement mais je nai pas les moyen de payer veuillez avoir la gentillesse de me repondre svp je suis un pere de 32 ans au desespoir je risque mon travail et de ne plus pouvoir subvenir au besoin de mon fils merci davance.rnrncordialementrnrnT benoit

Par **jeetendra**, le **22/07/2010** à **17:58**

[fluo]Maison d'Accès au Droit de Perpignan[/fluo]rnrn1, Place Joseph Delonclern66000  
PERPIGNANrnrnTél. : 04.68.66.34.56rnrn[fluo]Coordonnées du P.A.D de  
Prades[/fluo]rnrnMaison Sociale du Départementrnrn32, Avenue Pasteurrnrn66500  
PRADESrnrn[fluo]Coordonnées du P.A.D de Céret[/fluo]rnrnMairie de Céetrnrn6, Boulevard

Maréchal Joffre66400 CERET  
Téléphone : 04.68.66.34.56  
Bonjour, votre cas est sérieux (alcoolémie, accident, refus de se soumettre au test d'alcoolémie, etc.), au pire votre permis pourra être annulé par le juge (Tribunal Correctionnel), prenez contact avec un avocat gratuitement (adresses ci-dessus), courage à vous, bonne soirée.

Par **orgtao**, le **23/07/2010** à **17:13**

merci beaucoup pour les renseignements fournis cordialement  
benoit

Par **orgtao**, le **23/07/2010** à **17:14**

merci beaucoup pour les renseignements fournis cordialement  
benoit